

Votre (future) retraite dépasse-t-elle la pension moyenne en France ?



© 2025 Les Echos Publishing

Dans la plupart des cas, le départ à la retraite signifie une diminution du niveau de revenus. Mais, bien entendu, tous les parcours ne se valent pas ! C'est ce qu'il ressort du dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié en juin dernier. Un rapport qui s'appuie sur les pensions perçues par près de 15 millions de retraités français en 2023.

Globalement, en France, un retraité percevait, en moyenne, 2 000 € brut par mois s'il pouvait justifier d'une carrière complète, c'est-à-dire si la durée d'assurance, tous régimes confondus, est au moins égale à la durée requise pour bénéficier du taux plein. Une moyenne qui, sans surprise, occulte des écarts importants selon les régimes d'affiliation.

Ainsi, par exemple, chez les fonctionnaires publics d'État, le montant moyen d'une pension pour une carrière complète s'élevait à 2 610 € brut par mois. Les ex-fonctionnaires ayant cotisé à des régimes spéciaux (SNCF, RATP, Banque de France, CRPCEN...) et les professionnels libéraux sont un peu mieux lotis. Ils pouvaient en effet compter sur une pension, respectivement, de 2 800 € et de 3 120 € par mois. À l'inverse, les montants les plus faibles ont été observés pour les retraités ayant pour régime principal d'affiliation celui de la MSA des non-salariés.

Selon le COR, ces écarts sont le reflet de différences de salaires ou de revenus d'activité, d'efforts contributifs et de règles de calcul des pensions différentes. En outre, la proportion de cadres et de personnes très qualifiées étant plus importante parmi les professions libérales et au sein de la fonction publique.

Des écarts entre femmes et hommes

Toujours selon le rapport du COR, les écarts de pension entre les femmes et les hommes sont relativement réduits dans la fonction publique et les autres régimes spéciaux, alors qu'ils sont plus importants dans le secteur privé, notamment parmi les non-salariés. Ainsi, le rapport entre la pension moyenne des femmes et celle des hommes, sur le champ des monopensionnés à carrière complète, était, en 2023, de 87 % pour les fonctionnaires civils d'État et de 93 % pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers et pour les assurés des autres régimes spéciaux, contre 70 % pour les salariés relevant du régime général et 69 % pour les non-salariés.

Au final, toutes ces données livrées par le Conseil d'orientation des retraites doivent pousser les assurés à se poser la question de leur préparation à la retraite. Ainsi, il peut être opportun de faire preuve d'anticipation et de réaliser un bilan complet auprès d'un professionnel du conseil. Un bilan qui permettra d'envisager les solutions à mettre en place (par exemple, la souscription d'un Plan d'épargne retraite, un rachat de trimestres, un investissement locatif...) pour pouvoir se ménager un complément de revenus à la retraite.

[Conseil d'orientation des retraites – Rapport annuel 2025, Évolutions et perspectives des retraites en France](#)